



DECISION DU MAIRE

N° 047-2026

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie pour le financement d'évènements agricole – Foire 2026

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération en date du 09 avril 2026 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que la commune organise le 08/08/2026 une foire attirant près de 1'500 visiteurs venant de toutes les communes avoisinantes,

CONSIDERANT que les agriculteurs, producteurs, exposants, animateurs et visiteurs proviennent de tout le Département de Haute-Savoie, voire au-delà,

CONSIDERANT que le budget prévisionnel de l'évènement pour 2026 s'élève à 30'469.26€,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention pour le financement d'un évènement agricole auprès du Département de Haute-Savoie pour un montant de 2'000€.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 05 juin 2026.
Le Maire
Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
de la publication le

et



DECISION DU MAIRE

N° 048-2026

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner - Parcelle C 1466 - sise 273 Route de Mijouet

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 09 avril 2026 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la déclaration d'Intention d'Aliéner - reçue le 28 mai 2026 - concernant la parcelle bâtie C 1466 - d'une superficie de 740 m² - sise 273 Route de Mijouet.

DECIDE

ARTICLE 1 : La commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption sur la parcelle bâtie C 1466 - sise 273 Route de Mijouet.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 06/06/2026

Le Maire,
Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le



DECISION DU MAIRE

N° 049-2026

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner - Parcelles F 1335 et F 1338- sises 1074 Route du Chef-lieu.

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 9 avril 2026 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la déclaration d'Intention d'Aliéner - reçue le 05 juin 2026 - concernant les parcelles bâties F 1335 et F 1338- d'une superficie de 308 m² - sises 1074 Route du Chef-lieu.

DECIDE

ARTICLE 1 : La commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption sur les parcelles F 1335 et F 1338- sises 1074 Route du Chef-lieu.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 06/06/2026.

Le Maire,
Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le



DECISION DU MAIRE

N° 050-2026

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner - Parcelle F 1061 - sise 860 Route de la Plaine

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 09 avril 2026 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la déclaration d'Intention d'Aliéner - reçue le 09 juin 2026 - concernant la parcelle bâtie F 1061 - d'une superficie de 1251 m² - sise 860 Route de la Plaine.

DECIDE

- ARTICLE 1 :** La commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption sur la parcelle bâtie F 1061 - sise 860 Route de la Plaine.
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.
- ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 09/06/2026

Le Maire,
Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le